

**CONSEIL SYNDICAL DU 18 JUILLET 2019
à Champagne**

COMPTE-RENDU

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres votants : 29

Etaient présents :

Délégués titulaires : BOSIO Claude, CHARMET Michel, DELEIGUE Marc, GIRARDON-TOURNIER Lucette, MOREL Marielle, TARDY Sébastien, CHARVET Francis, DI BIN Roberte, FANJAT Christian, LAMBERT Marie-Thérèse, LHERMET Claude, MONDANGE André, MONTEYREMARDE Christian, ROBERT-CHARRERAU Daniel, BOURGET Vincent, DELAPLACETTE Philippe, ROBERT Gérard, ROZIER Jean-Marc, CHARRA Dominique, SAUZE Denis, DEVRIEUX Michel, FREYCENON Michel, ZILLIOX Charles, COLLINET Christophe.

Délégués suppléants : ANDRIEUX Jean, JANIN Christian, CORTES Daniel, OGIER Bernard, COQUELLE Jean-Yves.

Techniciens et autres présents : Célard Elisabeth, LE JEUNE Cédric

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE

Ordre du jour :

A l'occasion du conseil syndical du mardi 18 juin à Pélussin, il a été constaté l'absence de quorum (34 présents contre 37 nécessaires). Le conseil syndical est reconvoqué afin de pouvoir valablement délibérer, sans conditions de quorum le cas échéant, sur les points qui étaient soumis à l'ordre du jour.

1 – Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 18 juin
- Approbation de l'ordre du jour

2 - Ressources Humaines

- Délibération D-2019-19 : création d'un poste attaché territorial
- Délibération D-2019-20 : évolution du régime indemnitaire (RIFSEEP)

3 – Plate-forme de la biodiversité « Rives Nature »

Délibération D-2019-21 : désignation des représentants à l'Assemblée Générale et candidats au Conseil d'Administration

4 – Questions diverses : point sur l'enquête publique et ses suites

1 – Introduction

Le président propose la validation du compte-rendu du conseil syndical du 18 juin 2019.

- Le compte-rendu est validé à l'unanimité

Le président propose l'adoption de l'ordre du jour.

- Le report du conseil est validé à l'unanimité

2 - Ressources Humaines

- Délibération D-2019-19 : création d'un poste attaché territorial

Depuis le 30 août 2013, un contractuel a été recruté pour le poste de chargé d'études SIG / environnement. Cet agent a obtenu le concours d'accès au grade d'attaché territorial. Le Président propose au comité la création d'un emploi d'Attaché Territorial permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

- Délibération D-2019-20 : évolution du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et appliqué aux cadres d'emplois rédacteur et adjoints administratifs. Il est proposé de l'étendre au cadre d'emploi d'attaché territorial avec la fonction d'adjoint de direction.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

3 – Plate-forme de la biodiversité « Rive Nature »

- Délibération D-2019-21 : désignation des représentants à l'Assemblée Générale et candidats au Conseil d'Administration

Le syndicat mixte des Rives du Rhône, avec le soutien du Parc Naturel du Pilat, a initié depuis 2016 le projet de plateforme de la biodiversité « Rive Nature ».

Ce projet répond à plusieurs enjeux : des responsabilités renforcées des collectivités en matière d'environnement (lois SRU, Grenelle de l'environnement et Biodiversité), une biodiversité exceptionnelle et singulière à préserver et à valoriser en moyenne vallée du Rhône.

Cette structure parapublique, sous maîtrise des collectivités, présente un format partenarial avec la mutualisation des moyens financiers et humains. Cinq objectifs sont poursuivis :

- ➔ Développer et animer un observatoire,
- ➔ Accompagner les projets
- ➔ Former et sensibiliser à la biodiversité et à ses enjeux,
- ➔ Communiquer sur la biodiversité et exercer une veille,
- ➔ Assurer le fonctionnement et l'animation de la structure.

La réalisation de ces objectifs se déclinent en 10 missions (connaissance et partage des données naturaliste, inventaires et indicateurs, stratégie territoriale de compensation environnementale, veille sur l'actualité de la biodiversité, mise en place de programmes et expérimentations, formations et visites, développement d'un réseau d'acteurs, fonctionnement de l'association et animation d'un réseau de veille écologique).

Des services seront proposés aux adhérents, notamment : assistance à maîtrise d'ouvrage pour des études environnementales, conseil et expertise dans le cadre de projets, mise en contact avec les acteurs locaux de l'environnement...

La gouvernance de la structure est assurée par six collègues permettant de représenter les acteurs du territoire, publics comme privés. L'administration sera maîtrisée majoritairement par les collectivités des Rives du Rhône avec une Assemblée générale, un Conseil d'Administration et un Bureau.



En complément de la délibération D-2019-16 du 21 mars 2019 autorisant le Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône à adhérer à Rives Nature et à verser la cotisation triennale de 0,05€/an/habitant, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de désigner les vice-présidents du SMRR comme représentant à l'Assemblée Générale de Rives Nature et être candidats au Conseil d'Administration de l'association.

- Délibération adoptée à l'unanimité moins une abstention.

4 – Questions diverses

M. Philippe Delaplacette informe les élus que la commission d'enquête publique a remis ce jour son procès verbal de synthèse sur le projet de Scot. Le SMRR a 15 jours pour répondre.

Les questions portent principalement sur la justification du foncier économique, la préservation des espace agricoles, les projets d'infrastructures, les enjeux climatiques et énergétiques, les fonctionnalités écologiques, etc. mais aussi la filère bois, le tourisme, la culture... sur lesquels les capacités d'actions du SMRR sont plus limitées. Le PV de synthèse et les réponses apportées par le SMRR seront transmises aux conseillers syndicaux. Le rapport d'enquête publique contiendra sans doutes des réserves auxquelles il conviendra d'apporter des réponses justifiées pour les lever.

L'enquête publique s'est bien déroulée avec 88 contributions. De nombreuses remarques ont été reçues sur le foncier économique et le commerce en particulier. A noter la remarquable mobilisation de la société civile et des associations de cadre de vie et d'environnement : cela témoigne d'une part que la communication sur le Scot a bien été faite et que le projet et le territoire sur lequel il se développe apparaissent importants aux yeux des différents acteurs ; d'autre part cela met en valeur un écart qui se creuse entre des acteurs publics et économiques aux prises avec des préoccupations locales de court/moyen terme et des citoyens qui attendent des ambitions toujours plus fortes pour relever les enjeux environnementaux, climatique et de santé publique qui s'annoncent.

De nombreuses et riches discussions d'engagent entre élus sur les questions de coopération économique, de péréquation des ressources et richesses entre territoires.

Tous conviennent que le Scot marquent tout de même une évolution importante vis-à-vis des tendances antérieures. La mise en œuvre du projet par la prochaine mandature sera essentielle.

De justes compromis ont été fait dans le respect des équilibres territoriaux, les élus ont fait de gros efforts pour améliorer la cdre de vie au quotidien... Les manquements de quelques grands élus sont souvent pointés au risque de faire oublier tout ce que les élus locaux, sur le terrain, font de bien au quotidien.

Il y a eu une étroite collaboration avec les EPCI et le services de l'Etat. Même si sans doute il reste beaucoup à faire, un cap est franchi, notamment pour les territoires qui jusqu'à présent n'était pas couverts par un Scot.

Il y a sans nul doute un véritable changement de modèle sociétal à engager rapidement pour l'ensemble de la planète, mais il est à craindre que nous manquerons de temps et que des évolutions se feront malheureusement au travers de fortes crises économiques, sociales t environnemetales.

M. Philippe Delaplacette remercie les participants pour leur présence puis lève la séance à 20h00 en invitant les participants à un verre de l'amitié sympathiquement offert par le SMRR et la commune de Champagne.

